

L'accès aux droits fondamentaux nécessite une justice et un juge humains !

Un autre chantier pour la justice est nécessaire!

Vendredi 17 mai 2019 de 8h45 à 16h30

Secours Populaire 9/11 Rue Froissart 75003 PARIS (métro ligne 8 Saint-Sébastien-Froissart).

Inscriptions par mail à l'adresse colloque17mai2019@gmail.com

Nous sommes convaincus que le droit est un outil de lutte contre les facteurs d'exclusion et de discrimination. Le Conseil Constitutionnel a posé le principe à valeur constitutionnelle d'un « droit accessible et intelligible » dans sa décision du 16/12/1999. Le législateur énonce même que « le service public de la justice concourt à l'accès au droit et assure un égal accès à la justice ».

Cependant, pour garantir l'accès de tous aux droits fondamentaux et aux services publics, au sens de l'article L 115-1 du code de l'action sociale et de la famille (droit au logement, à la santé, à l'emploi, à la justice, à l'éducation, à la formation et à la culture), encore faut-il mener une réelle « politique publique de la nation » en ce sens. Même dans l'enceinte judiciaire cette accessibilité physique permettant d'accéder à la loi, aux tribunaux garants du respect de celle-ci, et aux auxiliaires de justice est en danger et la République s'éloigne chaque jour un peu plus des plus pauvres.

Alors que la vulnérabilité s'accroît, la vague de dématérialisation pour accéder aux services publics, cumulée à la disparition de la présence humaine dans les institutions conduisent à une « rétractation du service public » et à « l'aquibonisme » comme l'affirme le défenseur des droits. Mais n'est-ce pas plutôt dans les faits une véritable disparition voire une « aliénation » du service public qui se déroule sous nos yeux ?

Face au désengagement de l'État, l'accompagnement au numérique des usagers est-il de la responsabilité des ONG humanitaires avec toutes les questions qui se posent ? (vie privée/responsabilité des bénévoles/accompagnement jusqu'où ? ...)

L'office du juge et du service public de la justice doit être repensé non en termes d'économies de moyens, mais de contribution réelle à l'effectivité du droit qui protège et « civilise » et pas seulement qui punit ou exclut. Le procès doit permettre d'accéder à l'humanité avec des procédures qui s'adaptent aux plus vulnérables et non l'inverse. Il faut encourager le juge, lui aussi, à accéder à son humanité afin qu'il utilise les pouvoirs que lui donne la loi en ce sens, pour que les contentieux à "forte plus-value" pour les droits des personnes vulnérables ne soient pas trop souvent négligés.

Des avancées sont nécessaires à l'image du tiers taisant/accompagnateur, de l'amicus curiae, de l'introduction dans le droit positif des règles de Brasília sur l'accès à la justice des personnes vulnérables, du droit à l'erreur dans les formalités en lien avec le numérique...

Ce colloque, par ces combats communs engagés par les syndicats, les associations de juristes et les ONG humanitaires, doit nous permettre de gagner en efficacité et d'obtenir des progrès décisifs pour un accès effectif au droit des personnes vulnérables dans leur conquête d'une dignité essentielle.

1- JUSTICE : L'HUMAIN D'ABORD !

9h00 Ouverture des travaux par les présidentes et présidents des organisations

Animateur de la matinée: Antonio FULLEDA, vice-président au TGI de Narbonne, membre du Syndicat de la magistrature

9h15 **Hommage à Paul BOUCHET, ancien avocat, conseiller d'Etat et Président d'ATD Quart Monde**, précurseur de l'accès au droit et de l'humanisation de la justice
Henri LECLERC, avocat, ancien Président de la LDH

9h45 **Le numérique : priorité à l'humain ?**

Difficultés dans l'accès au droit, non recours, démarches administratives et juridiques

- **Présentation du constat fait par le Secours populaire français**

Sébastien THOLLOT, secrétaire national, secrétaire général de la Fédération du Secours populaire du Rhône

- **Les difficultés des étrangers pour exercer leurs droits**

Lise FARON, Directrice des pôles thématiques à la Cimade

- **Les effets de la dématérialisation vus par le Syndicat de la juridiction administrative**

Robin MULOT, président du SJA

Obstacles dans l'accès à la justice et au juge

- **Comment se faire entendre en justice ?**

Geneviève DE COSTER, représentante d'ATD Quart-Monde à la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme)

- **Multiplication des exemples de déshumanisation dans l'enceinte judiciaire,**

Anne-Sophie WALLACH, secrétaire nationale du Syndicat de la magistrature

- **L'opposition à la visio-conférence devant la CNDA et les difficultés face à la généralisation du RPVA**

Chantal BOURGLAN, Syndicat des avocats de France

11h30 Débats avec la salle

12h30 Clôture de la matinée. Repas libre

13h45 Reprise des travaux

2 LE DROIT A UN TOIT, UN PRINCIPE FONDAMENTAL

Animateur : Eric BAUDEU, avocat honoraire, membre du réseau droits de l'homme d'ATD Quart-Monde

13h45-14h15 Le continuum du délogement

Camille FRANCOIS, sociologue, maître de conférence à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

14h15-15h15 : Comment le secteur associatif et syndical tente de compenser les atteintes aux droits fondamentaux des personnes dans un contexte de précarisation croissante ?

- **Perdre son logement à Marseille**
Kaouther Ben Mohamed, association Marseille en colère,
- **La Charte nationale de l'accès au droit en faveur des plus démunis**
Jocelyne ROUSSEL, Directrice de l'ASMAJ (Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques), Vice-Présidente du RENADEM (Réseau Nationale d'Accès au Droit et à la Médiation)
- **Quelle interaction entre juristes (avocats...) et ONG (transversalité) ?**
Marie ROTHHAHN, juriste à la Fondation Abbé Pierre,
- **Les outils juridiques inemployés**
Simone GABORIAU, magistrat honoraire, ancienne présidente du Syndicat de la magistrature

15h15-16h Débat avec la salle, avec la participation d'**Alain BARBEREAU** (responsable accès au droit, Secours Populaire du Loiret) sur le recouvrement de l'indu par les CAF, **Dominique SCHAFFHAUSER** (magistrat honoraire, membre du Syndicat de la magistrature et d'ATD Quart Monde) sur le contrôle de proportionnalité dans le contentieux des habitants de terrain

16h-16h30 Synthèse et pistes d'avenir avec **Diane ROMAN**, *Professeur des universités, faculté de droit, d'économie et de sciences sociales de TOURS*